

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez-ici](#)



## SI-amiante : déposez votre rapport annuel 2023 !

---

Depuis le 27 février 2024, vous pouvez déposer votre rapport annuel d'activité de 2023 sur la plateforme SI-amiante. Ce rapport reprend l'ensemble des diagnostics effectués durant l'année 2023. Il doit être réalisé sur la base du modèle disponible depuis votre compte SI-amiante (en cliquant sur « télécharger le modèle »). Suite à des difficultés techniques et pour vous permettre d'adapter votre déclaration, **la campagne sera prolongée jusqu'au 31 mai 2024.**

### Déposer mon rapport annuel : pourquoi ?

Les rapports déposés sur SI-amiante sont transmis aux ministères chargés de la santé et du logement. Ils permettent d'éclairer les politiques de l'administration en fournissant des données annuelles sur l'activité de diagnostic et sur les bâtiments concernés par l'amiante.

### Comment déposer mon rapport annuel ?

Pour déposer votre rapport, vous avez deux possibilités :

- Vous connecter à votre compte SI-amiante depuis la page internet <https://si-amiante.sante.gouv.fr>
- Interfacer votre compte SI-amiante avec votre logiciel métier et transmettre vos rapports de repérage au fil de l'eau

Des **tutoriels** et une **FAQ** sont disponibles sur votre compte SI-amiante.

### Dois-je déposer d'autres rapports sur SI-amiante ?

Les rapports de repérage concernant des matériaux de la liste A associés à un score N= 2 et N=3 doivent être déposés **tout au long de l'année**. Ils permettent aux préfetures de s'assurer que les préconisations du diagnostiqueur sont bien mises en œuvre par le propriétaire du bâtiment.

## Comment obtenir mon identifiant SI-amiante ?

- Votre compte SI-amiante est associé à l'adresse mail que vous **transmettez à votre organisme de certification**. Il est donc essentiel que ce dernier dispose d'une adresse mail à jour.
- Si vous souhaitez modifier votre adresse mail associée à votre compte, il est nécessaire de demander à votre organisme de certification de modifier votre adresse de contact.
- Suite à la certification ou à la modification de l'adresse mail, vous recevrez un lien vous permettant d'initialiser votre mot de passe et d'accéder à votre compte.

## Attention ! La modèle de rapport d'activité évoluera cette année

Des contrôles de saisie sont appliqués à compter de la campagne de dépôt du rapport annuel 2023 ouverte le 27 février 2024. Le rapport annuel 2023 devra être complété selon les consignes qui figurent dans la notice de renseignement du rapport annuel sans quoi des messages d'erreur bloqueront la déclaration. Le nouveau modèle se trouve dans l'onglet « aide et ressources » de votre compte.

### Adresse à retenir !

Lien vers SI-amiante : <https://si-amiante.sante.gouv.fr>

### Une question ?

Retrouvez toutes les informations relatives au SI-amiante sur la [page du ministère de la santé](#)

Contactez-nous sur : [si-amiante@sante.gouv.fr](mailto:si-amiante@sante.gouv.fr)

